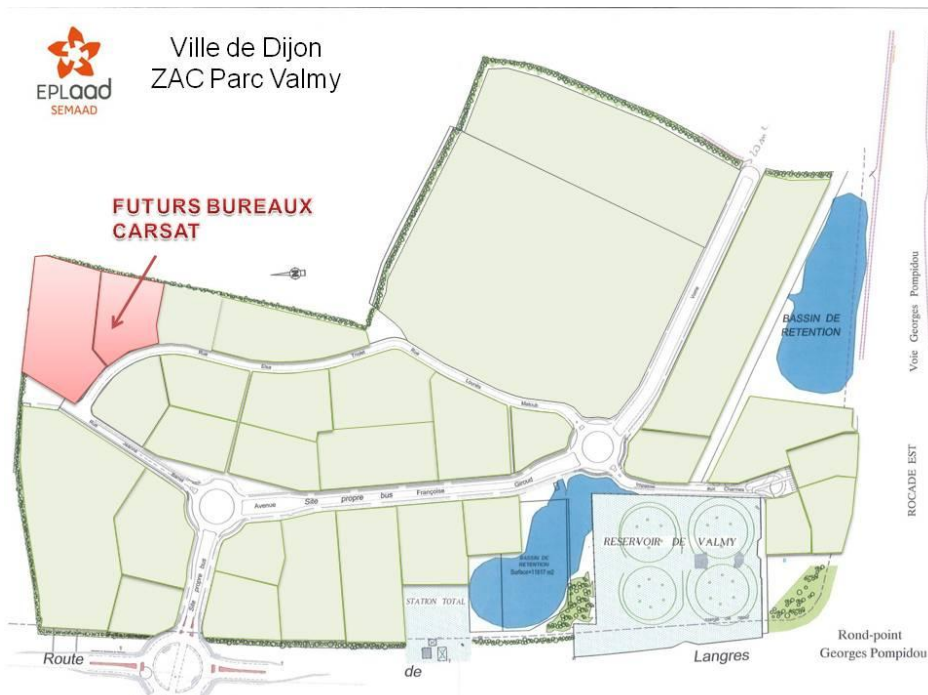


Les travaux d'aménagement des futurs bureaux de la CARSAT au sein du Parc Valmy démarrent

Dans le cadre de la signature d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) le 25 juillet 2013 entre la CARSAT Bourgogne Franche-Comté et la SEMAAD, Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, la SEMAAD s'est vue confier la mission de réaliser les futurs bureaux de la CARSAT situés rue Elsa Triolet, au sein de la première tranche du Parc Valmy.



Les travaux de construction de cet ensemble tertiaire d'une surface de plancher totale de 13 654 m² ont démarré le 4 novembre 2013.



Conçu par l'agence d'architecture Archigroup, le bâtiment sera composé d'un rez-de-chaussée et de 4 niveaux d'étages. Un parc de stationnement extérieur de 163 places - dont 7 places handicapés-, et un abri vélo « 2 roues » de 70 places seront à la disposition des salariés et des visiteurs.



© Archigroup

Les nouveaux bureaux seront réalisés sous la direction du maître d'ouvrage « SCCV Tertiaire Valmy », Société Civile de Construction Vente, née de l'association de la SEMAAD et de la SAS BDR IMMO.

Avec une livraison du bâtiment tertiaire prévue pour le 31 décembre 2015 au plus tard et avec l'arrivée des services de la CARSAT sur le site au dernier trimestre 2016, la première phase du Parc Valmy affichera complet, avec plus de 1850 salariés sur le site (1200 aujourd'hui + 600 salariés de la CARSAT et 50 salariés de la Direction Régionale du Service Médicale de Bourgogne, qu'héberge la Carsat).

Equipe de maîtrise d'œuvre :

- Equipe d'architecture : ARCHIGROUP, SNC LAVALIN, GENIE ACOUSTIQUE, INGEROUP
- Travaux : EIFFAGE CONSTRUCTION
- Bureau de contrôle : VERITAS
- Coordinateur SPS : PROSSECO



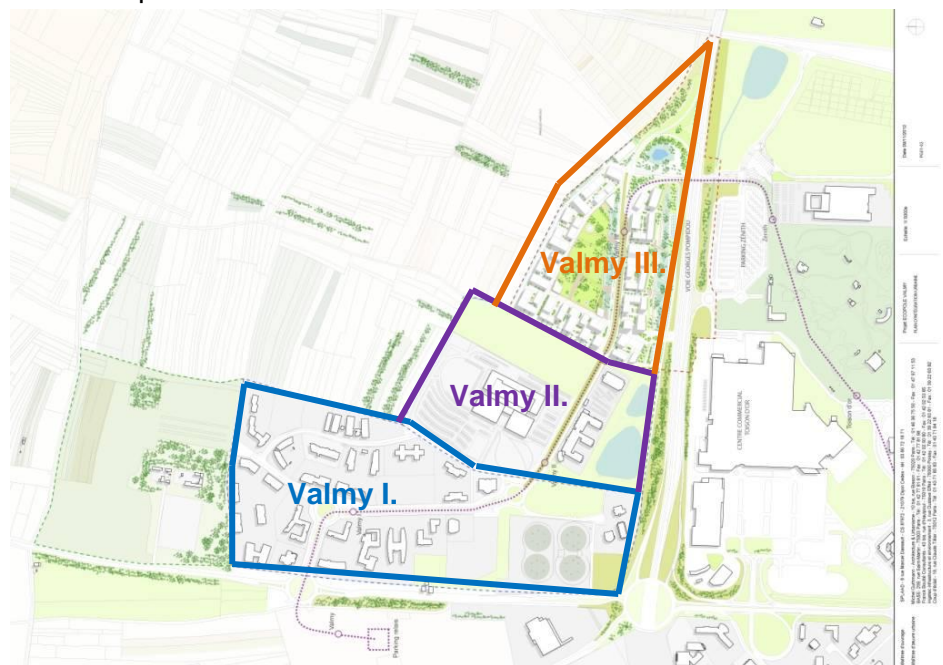
A propos du Parc Valmy

Fort de sa localisation à l'entrée nord de Dijon et de son accessibilité (autoroute, tramway) ainsi que de la qualité de ses aménagements, le Parc Valmy est en passe de réussir son pari : devenir la vitrine tertiaire de la Région Bourgogne du 21^{ème} siècle.

Grâce au succès de la commercialisation de la première tranche, il constitue aujourd'hui un véritable pôle tertiaire accueillant activités de services de santé et de conseil aux entreprises, le tout en suivant une démarche exemplaire sur le plan environnemental et durable.

Pour la réalisation de ce quartier d'affaires d'un total de 45 hectares, la SEMAAD s'est attachée à mettre en œuvre une philosophie de territoire s'appuyant sur la qualité des services qui se voudront complémentaires, avec :

- des services aux clients que sont les entreprises, à travers la qualité des espaces et des équipements, qui leurs seront offerts sur le Parc ;
- des services aux usagers que sont les employés, avec des services de restauration, de crèche, de modes de transport doux, d'espaces de détente, etc. ;
- des services à la « planète », à travers la prise en compte de toutes les questions liées à l'environnement (aménagement paysager, gestion collective des déchets, traitement de l'eau, respect de la qualité de l'air, de l'environnement sonore, etc.) ;
- et la pérennité du service, à travers la « gestion/animation du territoire » et son aptitude à apporter la preuve du maintien de ces services dans le temps, tant qualitativement que dans l'adaptabilité aux besoins.



L'évolution du Parc Valmy

Alors que la première tranche du Parc Valmy accueille en plus grande partie des activités tertiaires, la deuxième tranche sera principalement dédiée aux activités sanitaires, autour de la clinique de 450 lits dont la Générale de Santé a entrepris la construction, afin de réunir sur un site unique les services de plusieurs cliniques qu'elle gère dans l'agglomération dijonnaise.



Quant à la troisième tranche, baptisée « Ecopôle Valmy », elle viendra renforcer l'image d'un parc tertiaire « vivant », associant commerces, services et espaces de rencontre et de bien-être pour les salariés. Le concept de ce quartier tertiaire haut de gamme de 130.000 m² avec un cœur vert de 2 hectares - développé par l'architecte parisien Michel Guthmann -, portera à près de 300.000 m² la superficie totale de bureaux proposée au nord de Dijon.



A propos de la CARSAT Bourgogne Franche-Comté

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat) Bourgogne et Franche-Comté est un organisme de Sécurité sociale. Structure privée ayant une mission de service public, elle assure ses missions sur 8 départements, sous tutelle de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAMTS).

La Carsat BFC intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises des régions Bourgogne et Franche-Comté au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

Elle est administrée par un Conseil d'administration paritaire présidé par Yves Bard, et dirigée depuis le 16 octobre 2013 par Francis Lebelle.

Chaque année, la Carsat redistribue et injecte près de 5 milliards d'euros soit 6,3% du PIB des deux régions avec des frais de fonctionnement de seulement 3,5 %.

- 4,6 milliards de dépenses totales en 2013.
- Près de 900 salariés répartis sur les deux régions.
- 632 196 retraités soit 4,6 milliards d'euros versés pour les retraites.
- 22,3 millions d'euros pour les prestations d'action sociale vieillesse.
- 2,7 millions d'euros en subvention aux entreprises pour améliorer la santé et la sécurité de leurs salariés.

La Carsat héberge en son siège la Direction Régionale du Service Médical de Bourgogne, dirigée par le Docteur Gérard Escano.



A propos de la SEMAAD

La Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) est une société anonyme d'économie mixte locale présidée par Pierre PRIBETICH, 1er Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, Maire-Adjoint de Dijon, et dirigée par Thierry COURSIN.

Soumise à la loi n°2005-809, la SEMAAD est une société anonyme de droit privé évoluant dans le secteur économique concurrentiel et soumise aux procédures de mise en concurrence. Son capital est réparti entre des collectivités territoriales, majoritaires, et des partenaires du territoire, minoritaires.

Créée le 30 mai 1961 par la Ville de Dijon pour aménager le Lac Kir, la SEMAAD est principalement dédiée à l'aménagement de quartiers d'habitat et d'activités, à la construction et à l'exploitation de bâtiments et d'équipements publics clefs en mains, et à la prestation de services. Elle intervient prioritairement sur le territoire des 116 communes du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'aire dijonnaise, parmi lesquelles les 24 communes de l'agglomération de Dijon.

Avec un chiffre d'affaires moyen annuel de 2,5 millions d'euros et un résultat net moyen annuel de 0,4 millions d'euros pour un effectif moyen annuel de 12 salariés, un bilan dont le total s'équilibre au montant de 66 millions d'euros et des fonds propres s'établissant au montant de 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, la SEMAAD est l'aménageur de référence de l'aire dijonnaise.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

CARSAT Bourgogne Franche - Comté

Stéphanie DESCHAMPS

Responsable communication

stephanie.deschamps@carsat-bfc.fr

03 80 70 50 11

SEMAAD

Isabelle PIERREY

Directrice Promotion et Commercialisation

ipierrey@eplaad.com

03.80.72.18.71.